

AGC du LOT

430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230

Fax : 0565232239

Client : 08410

SARL REMI SOULAYRES

POUCATY
46250 GOUJOUNAC

FACTURE

Date : 02/08/2025 Pièce n° : **00250007624**

Dossier suivi par : ELODIE GALTIE

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
PRESTATIONS COMPTABLES 2025					
Exercice : du 01/01/2025 au 31/12/2025					
Comptes annuels et accompagnement (BSAST) Suivant Avenant N° 001089 du 16/08/2016 Modification échéancier de paiement. Suivant Avenant N° 001093 du 18/10/2016 Changement de consistance de l'entreprise - saisie des factures par l'AGC - clôture/établissement des comptes annuels - BIC, réel, IS - TVA - liasse et déclarations fiscales - conseil d'entreprise et de gestion niveau SECURITE - suivi sociétaire standard	1,00	U	2 487,00	20,000	2 487,00
Echéancier :					
LIBELLE ECHEANCE	DATE	Montant TTC			
Prélèvement	28/08/2025	298,44			
Prélèvement	28/09/2025	298,44			
Prélèvement	28/10/2025	298,44			
Prélèvement	28/11/2025	298,44			

A G C du LOT

430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230

Fax : 0565232239

Client : 08410

SARL REMI SOULAYRES

POUCATY

46250 GOUJOUNAC

FACTURE

Date : 02/08/2025 Pièce n° : **00250007624**

Dossier suivi par : ELODIE GALTIE

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
Echéancier :					
LIBELLE ECHEANCE	DATE	Montant TTC			
Prélèvement	28/12/2025	298,44			
Prélèvement	28/01/2026	298,44			
Prélèvement	28/02/2026	298,44			
Prélèvement	28/03/2026	298,44			
Prélèvement	28/04/2026	298,44			
Prélèvement	28/05/2026	298,44			

TVA	BASE H.T.	TAUX	MONTANT TVA
VN	2 487,00	20,00	497,40

Montant total TTC : 2 984,40 €

NET A PAYER : 2 984,40 €

Cette facture sera prélevée sur votre compte :
11206 00081 00127908508 43

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

CLIENT : AGC46 / 08410 / PE

FACTURE : 00250007624 du 02/08/2025

NET A PAYER : PRELEVE

TVA acquittée sur les encaissements.

Passé le délai de 1 mois application d'intérêts de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Pas d'escompte pour paiement comptant.

« Aux termes des Art. L. 441-6I al.12 et D. 441-5 al.12 du code du commerce - Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement. »